

Image not found or type unknown



Etat des lieux bail commercial

Par **Val6310**, le **11/12/2015 à 18:49**

Bonjour,

J'ai racheté en 2008 un bail commercial (fleuriste) qui avait un an, en liquidation judiciaire. J'ai donc récupéré les clés chez le mandataire judiciaire et aucun état des lieux n'a été fait.

Aujourd'hui en fin de bail j'arrête mon activité commerciale. Les propriétaires me parlent d'état des lieux en avançant qu'un a été fait avec la personne qui a déposé le bilan à l'entrée.

Moi j'ai repris le local dans un état très moyen (il est resté fermé 4 mois avec toute la marchandise, périssable dedans).

Est-ce que cet état des lieux que je n'ai jamais vu ni signé va être pris en compte ou auraient-ils dû en faire un avec moi? Quels sont mes droits?

Merci de votre réponse